

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0520308**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : SARL STUDFUN
2B SENTE DES BULINS
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

Assuré : SARL STUDFUN
2B SENTE DES BULINS
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Tourisme Pro

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'**assuré** déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :
Activité principale : Organisation de séjours ou de voyages

Le souscripteur est assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle / Après Livraison pouvant lui incomber en raison des préjudices causés aux tiers du fait de son activité d'agence de voyages conformément aux dispositions des articles L. 211-18 et R. 211-35 à R.211-40 du Code du Tourisme.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 05 Juin 2024 au 05 Juin 2025.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC0621 et du(des) module(s) n° TAG0621 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Tourisme Pro", n° RCE0621 et n° RC1006-PJ0116.

Conformément à l'article R.211-40 du Code du Tourisme, le contrat prend effet au plus tôt le lendemain à 0H du jour de la délivrance de l'immatriculation au registre des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours.

Conformément à l'article R.211-39 du Code du Tourisme : « En cas de cessation du contrat d'assurance, l'organisme assureur est tenu d'en informer par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception la commission d'immatriculation mentionnée à l'article L.141-2 quinze jours au moins avant la date à laquelle la garantie cessera d'avoir effet. Il doit, dans le même délai, informer l'organisme auprès duquel a été contractée la garantie financière prévue au a du II de l'article L.211-18.»

12/06/2024 14:21
RCP0520308

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 49, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989



Fait à Paris, le 12/06/2024
Pour les Assureurs



12/06/2024 14:21
RCP0520308

TABLEAU DES GARANTIES
Tourisme Pro
HA RCP0520308

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	1 500 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	1 500 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	Illimité
- Par litige	50 000 €

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre

12/06/2024 14:21
RCP0520308

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 49, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989